



2^e Assises de
**LA PROTECTION SOCIALE
 DU TRANSPORT
 ET DE LA LOGISTIQUE**

Organisées par



Le secteur du Transport et de la Logistique : un modèle à suivre

*Communiqué de presse
Paris – le 8 décembre 2011*

Après deux jours d'échanges, les 2^e Assises de la Protection Sociale du Transport et de la Logistique, organisées par Carcept Prev, marque ombrelle qui regroupe notamment les institutions CARCEPT-Prévoyance et IPRIAC (membres du Groupe D&O), se sont clôturées ce jeudi 8 décembre. Les Assises ont été l'occasion de revenir, grâce à différentes plénières et ateliers, sur les évolutions de la protection sociale de 1,5 million de personnes.

Thierry Mariani, Ministre chargé des Transports, a notamment salué la signature de l'accord du 6 décembre 2011 « portant création d'une obligation conventionnelle de souscrire un socle minimal de protection santé dans les entreprises de transport routier de marchandises ».

Réforme des retraites : un impact tout particulier pour les salariés du secteur

La loi, promulguée, le 10 novembre 2010, a ajouté deux ans à l'âge légal de départ à la retraite. Le 7 novembre 2011, le nouveau plan gouvernemental d'économies a avancé d'un an son application, passant de 2018 à 2017.

Dans un secteur où la pénibilité reste importante, en dépit des évolutions techniques, le recul de l'âge légal de départ à la retraite prend un tout autre sens.

Ainsi, **le congé de fin d'activité** permettant aux conducteurs de véhicule de plus de 3,5 tonnes de cesser d'occuper, sous conditions, leur emploi salarié **à partir de l'âge de 55 ans, se voit, également, repoussé à 57 ans.** Ce recul de deux ans pose néanmoins des questions tant au niveau social et humain que pour des exigences de sécurité.

La plénière du mercredi 7 matin a ainsi permis d'échanger sur les solutions à apporter au secteur pour garantir un départ à la retraite dans les meilleures conditions, tout en prenant en compte les évolutions législatives.

« **Le décalage de deux ans du départ à la retraite aura un impact financier sur les régimes de frais de soins de santé et de prévoyance. Tout simplement parce que la probabilité de tomber malade ou d'être invalide est plus grande entre 60 et 62 ans qu'avant 60 ans.** », a notamment déclaré Patrick Villessot, vice-président de D&O.

Quelle réponse apporter au risque de dépendance ?

Dès 1955, les partenaires sociaux du secteur du transport ont été précurseurs en proposant une retraite anticipée à 60 ans « aux roulants » et en assurant une garantie en cas de décès ou d'invalidité aux salariés non cadres.

Le 12 juillet 2011, les partenaires sociaux ont retenu CARCEPT-Prévoyance, à l'issue d'un appel d'offres, pour assurer la couverture conventionnelle en santé des salariés du transport routier interurbain de voyageurs, signée le 24 mai 2011.

Et les organisations syndicales et professionnelles du transport routier de marchandises ont signé, ce mardi 6 décembre, la mise en place d'une couverture santé conventionnelle. Elle ouvre l'accès à un meilleur remboursement des soins aux milliers de salariés du secteur qui en sont dépourvus et ce à moindre coût.

Les partenaires sociaux savent, quand il le faut, se saisir des sujets qui concernent la protection sociale, y compris celui de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées. Des réflexions sont en cours dans le secteur et des contrats collectifs existent déjà dans d'autres branches et dans certaines grandes entreprises, telle GEFECO, dans le transport, qui a été présenté comme exemple lors de la conférence plénière.

Le Transport et la Logistique : un secteur qui recrute, une protection sociale qui attire

Le secteur du Transport et de la Logistique français réunit plus de 1,5 million de salariés. Employeur important à ce jour, il **sera à la troisième place en matière de création d'emplois à l'horizon 2015** avec une création nette de poste estimée à 225 000.

Afin de répondre à leurs besoins en ressources humaines, **les entreprises du secteur doivent développer leur attractivité**, notamment auprès des jeunes. Au-delà d'un simple critère de rémunération, **la protection sociale proposée aux salariés du secteur est un véritable atout en matière de recrutement qu'il convient de mieux faire connaître.**

Le Transport et la Logistique s'est affirmé, dès l'après-guerre, comme un précurseur en matière de protection sociale complémentaire. Ainsi, cette dernière, dont les garanties conventionnelles sont assurées par les institutions de prévoyance réunies sous la marque Carcept Prev, **prend en compte les critères propres au Transport et à la Logistique, afin de proposer une offre de bon niveau.**

Lors de la plénière du jeudi 8 décembre, DRH, représentants des syndicats et organisations professionnelles, sont revenus sur les atouts pour le recrutement que peuvent représenter cette offre de protection sociale et sur les points d'amélioration possibles.

« **Aujourd'hui, faire connaître la diversité des emplois qu'offre la branche, les évolutions professionnelles possibles, les avantages en matière de salaires indirects et la modernité du secteur sont autant de sujets qui doivent nous permettre d'attirer les jeunes générations dans nos professions** », a notamment déclaré Denis François, président de D&O.

Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarité et de la Cohésion sociale, a remis le Trophée Carcept Prev « Conjuguons nos différences » à une PME et à une grande entreprise du secteur du Transport et de la Logistique

Le Trophée Carcept Prev « Conjuguons nos différences » vise à récompenser les entreprises qui, par leur démarche exemplaire, favorisent l'insertion des personnes en situation de handicap.

Le Jury, composé de professionnels du transport appartenant à des organisations syndicales ou patronales et occupant la fonction de président ou vice-président des institutions dédiées à la protection sociale, **était présidé par Daniel Hedelin** en sa qualité de Doyen du Jury et de président de FONGECFA-Transport.

Le jury était également composé de :

- Michel Caillaud, vice-président du FONGECFA-Transport (FNCR)
- Thierry Douine, président de l'IPRIAC (CFTC)
- Serge Goude, vice-président de l'AGECFA-Voyageurs (CGT-FO)
- René Petit, vice-président de CARCEPT-Prévoyance (FNTR)
- Jean Taxy, vice-président de l'IPRIAC (UTP)
- Patrick Villessot, président d'AGECFA-Voyageurs et vice-président de D&O (FNTV)

Le Jury, réuni le 21 novembre 2011, a ainsi choisi, à l'unanimité, de décerner le Trophée Carcept Prev « Conjuguons nos différences » à : MobiPole dans la catégorie « Entreprises de moins de 500 salariés » et GEFCO dans la catégorie « Entreprises de plus de 500 salariés ».

**MobiPole : lauréat du Trophée Carcept Prev « Conjuguons nos différences »
dans la catégorie « Entreprises de moins de 500 salariés »**

MobiPole (transports urbains et suburbains de voyageurs handicapés) emploie, sur la totalité de ses salariés, 22 % de personnes handicapées. Elle mène plusieurs actions pour favoriser l'emploi et l'insertion de salariés en situation de handicap. Des solutions sont mises en place pour favoriser le recrutement : basé sur les compétences du candidat ; l'insertion dans l'entreprise se fait grâce à du tutorat ; une période d'essai de quatre mois (la convention urbaine autorise 1 an) au cours de laquelle le contrat est validé par l'ensemble de l'encadrement et par les collègues de travail.

Le poste est adapté en fonction du handicap : salarié affecté en « coupure » (conducteur qui remplace ceux qui sont en pause ou ont besoin d'en faire une) ; solidarité entre les salariés : ils acceptent de modifier l'organisation de leur journée, notamment en été, afin de permettre aux salariés handicapés de travailler.

**GEFCO : lauréat du Trophée Carcept Prev « Conjuguons nos différences »
dans la catégorie « Entreprises de plus de 500 salariés ».**

GEFCO (Transport logistique) emploie, sur la totalité de ses employés, 4,61 % de personnes handicapées (taux supérieur aux 2,9 % de la moyenne nationale). L'entreprise est impliquée depuis plus de trois ans. Deux accords d'embauche de personnes handicapées ont été signés : le 13 juin 2008 pour une durée de trois ans et le 23 juin 2011 pour une durée de 4 ans. Des actions de formation pour les travailleurs handicapés sont développées. La personne est accompagnée pendant les 6 premiers mois par un tuteur sensibilisé au handicap. Il existe une procédure de maintien dans l'emploi par le biais d'actions telles que l'aménagement du poste, un bilan de compétence ou des formations. Des journées handicap sont organisées afin de sensibiliser les managers et de présenter le réseau CAP Emploi (Réseau national de placement spécialisé assurant une mission de service public et financé notamment par l'AGEFIPH). Investissement de temps et d'argent pour sensibiliser les salariés et les managers afin de créer un climat de confiance (scénettes de théâtres, plaquettes, quizz, etc.). GEFCO se fait notamment accompagner par un chargé de mission handicap.

A propos de :

Carcept Prev est la marque ombrelle qui regroupe les institutions de prévoyance du transport et de la logistique, notamment CARCEPT-Prévoyance, régie par le Code de la Sécurité sociale, qui assure la protection sociale et familiale des salariés du transport et de la logistique. Elle propose une garantie complète de garanties collectives. Elle supplée les entreprises dans la mise en œuvre de leurs obligations conventionnelles : mensualisation, indemnités de départ à la retraite, assistance rapatriement. Créée par décret en 1955, elle est paritaire, c'est-à-dire gérée, en nombre égal, par les représentants des organisations patronales et syndicales du secteur du transport et de la logistique.

IPRIAC est l'institution de prévoyance d'inaptitude à la conduite. L'affiliation est obligatoire pour les conducteurs de véhicules de plus de 3,5 tonnes. Elle garantit un revenu minimal en cas d'inaptitude définitive à la conduite pour raisons médicales, sous certaines conditions. Créée en 1983, l'IPRIAC est également une institution paritaire.

Contacts presse :

D&O

Sandrine LEMOINE

Mail : sandrine.lemoine@groupe-do.fr

Tél : 01 80 60 54 38 – 06 32 23 46 10

Agence Wellcom

Camille PIGER – cpi@wellcom.fr

Elsa BERGAMO – elb@wellcom.fr

Tél : 01 46 34 60 60